CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales (ci-après «CG») constituent la base des relations juridiques entre le client et le prestataire Sweez:
Elles s'appliquent pour l'ensemble des prestations de service et produits (ci-après «prestations») fournis par le prestataire (ci-après «Sweez»).
La nature et l'étendue des prestations contractuelles sont stipulées par ailleurs dans les conditions particulières relatives aux services en question, dans les dispositions des différents contrats, dans les descriptions actuelles des prestations et conditions d'offre indiquées dans les brochures ou sur www.sweez.ch («site web de Sweez»). En cas de divergences avec les CG, les dispositions du contrat et les conditions particulières prévalent. Les présentes CG et conditions particulières relatives sont réputées acceptées par le client à la signature du contrat, lors de la commande en ligne ou au plus tard lors de l'utilisation des prestations de services respectives. Ces CG remplacent toutes les versions des conditions générales antérieures.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

a. Le Contrat est conclu par le biais d'une commande en ligne, à moins que des dispositions spécifiques y dérogent.
b. Lorsque le Contrat a pour objet des prestations en ligne, il peut cependant être conclu tacitement, notamment par l'utilisation des prestations ou le paiement des factures relatives.

3. PRIX

a. Les prix, ainsi que les frais additionnels s'appliquent aux prestations valables au moment de la conclusion du contrat. Les frais de service et les prix dépendent de l'utilisation, par exemple pour les minutes de communication, le transfert de données, les appels internationaux et l'itinérance (voix et données). Ces derniers peuvent être modifiés sans préavis. Les unités de décompte entamées sont facturées intégralement.
b. Sauf indication contraire, la TVA est incluse dans les prix des prestations de Sweez.

4. OBLIGATIONS DE SWEEZ

Les brochures et documents d'information actualisés, les conditions d'offre ainsi que le site Web et l'espace client de Sweez fournissent des renseignements sur l'étendue et les conditions d'utilisation des diverses prestations. Pour assurer ses prestations, Sweez peut faire appel à des fournisseurs tiers. Sweez est habilitée à suspendre en tout temps et sans indemnisation la fourniture d'une prestation, moyennant une annonce préalable appropriée. Sweez est libre dans le choix des moyens techniques utilisés pour fournir les prestations convenues. Font par exemple partie des moyens techniques les infrastructures (y compris le type de raccordement d'accès), les plateformes, les technologies et protocoles de transmission ainsi que les interfaces utilisateurs.
Sweez n'est pas tenue de surveiller la consommation des prestations de service. Si les frais d'utilisation du client augmentent de manière excessive, Sweez peut en informer le client, mais n'y est pas contraint.

a. Garantie pour prestation de service

Sweez s'efforce de mettre à disposition des prestations de service et des réseaux de qualité. Tout dérangement survenant sur un réseau situé dans la zone d'influence de Sweez sera supprimé aussi rapidement que possible.

b. Limitations d'utilisation

Sweez ne garantit pas :

i. un fonctionnement continu sans interruption ni dérangement de ses prestations de service;
ii. des capacités et des temps de transmission déterminés ;
iii. l'intégrité des données transmises ou utilisées par le biais de l'infrastructure de Sweez ou de réseaux de tiers;
iv. l'exactitude, l'intégralité, l'actualisation, la légitimité ou l'utilité, l'accessibilité ainsi que la mise à disposition dans les délais des contenus et/ou prestations fournis par des tiers ou accessibles auprès de tiers;
v. une protection absolue de son réseau ou de réseaux tiers contre des accès ou écoutes illicites;
vi. la protection contre des logiciels nuisibles, des virus, le spamming, des trojans, des attaques d'hameçonnage, des données et d'autres actions criminelles de tiers;
vii. la protection contre les pertes de données suite à des dérangements survenant sur le réseau ou des réparations d'appareils;
viii. des mesures de sécurité au niveau de l'infrastructure de Sweez ou de tiers qui permettent d'éviter des dommages au niveau des appareils du client.

Sweez se réserve le droit d'effectuer des travaux d'entretien sur le réseau qui peuvent être liés à des interruptions de fonctionnement ou des ralentissements. La survenance d'un tel événement ne fournit aucun juste motif de résiliation au sens de l'article 12 et ne donne droit à aucun dédommagement ni aucune réduction de prix.
Sweez est libéré de son obligation de prestation dans les cas de force majeure. Sont considérés comme des cas de force majeure tous les événements imprévisibles ainsi que les événements dont les conséquences sur l'exécution du contrat n'engagent la responsabilité d'aucune partie.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client est tenu, pendant la durée du contrat, d'utiliser les prestations de service de Sweez conformément au contrat et de payer les prestations de service dans les délais impartis.

a. Données client

Le client s'engage à informer à tout moment Sweez de ses coordonnées complètes contractuelles et de facturation : nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, adresse électronique (e-mail) et communiquer immédiatement par e-mail ou par téléphone, toute modification de ces données.
Le client doit apporter la preuve de son identité au moyen d'un document officiel lors de l'inscription ou de l'enregistrement d'un service mobile.
Sweez peut envoyer au client, de manière juridiquement valable, des informations pertinentes dans le cadre du contrat (p. ex. factures, rappels, modifications de produits ou des CG, informations d'exploitation telles que travaux de maintenance, etc.) par la poste, à la dernière adresse e-mail que ce dernier lui a fournie ou par tout autre canal de communication électronique.
Le client autorise expressément Sweez à utiliser et à transmettre des informations et des données sur lui-même, pour autant que la fourniture des prestations contractuelles l'exige.

b. Déménagement

Les changements de domicile du client, changements d'adresse, déménagements ou toutes autres circonstances impliquant un changement dans la localisation des locaux pour lesquels les services sont fournis doivent être annoncés à Sweez au moins 3 semaines avant la date du changement. En cas de non-respect de ce délai, l'indisponibilité des services à la nouvelle adresse ne donne droit à aucun dédommagement. Le changement ne met pas fin automatiquement au contrat. Sweez s'efforce de fournir les services dans le nouveau lieu de résidence mais ne peut pas le garantir. Sweez peut céder les rapports contractuels avec le client à un autre fournisseur de produits Sweez. Des frais de déménagement d'un montant de CHF 79.- seront perçus pour la vérification et le transfert de service. Si la fourniture des services dans le nouveau lieu n'est pas possible, Sweez en informe le client. Si les services ne sont pas disponibles à la nouvelle adresse, les frais de déménagement et les frais de résiliation ne sont pas applicables. Le client est tenu de suivre la procédure de déménagement disponible dans l'espace client. Un client n'annonçant pas son déménagement reste lié par le contrat jusqu'à sa résiliation.

c. Sécurité

Le client doit suivre toutes les consignes de sécurité recommandées par Sweez, notamment protéger les appareils contre les accès de tiers non autorisés, sauvegarder régulièrement ses données pour éviter toute perte, conserver avec diligence ses données d'accès, mots de passe ou codes PIN et ne pas les transmettre à des tiers. Il prend les mesures nécessaires pour empêcher que son infrastructure ne soit utilisée pour la propagation de contenus illicites ou nuisibles de quelque façon que ce soit. En cas de perte de données d'accès, de mots de passe, de codes PIN ou d'une carte SIM, le client en informe immédiatement Sweez. D'ici là, le client se doit dans tous les cas (p. ex. en cas d'utilisation par des tiers) de payer les prestations de service utilisées par le biais du raccordement correspondant.

d. Contenus

Le client prend acte que certains contenus peuvent être de nature offensante, choquante ou erronée. Les fichiers de données, d'images et de son comme les courriers électroniques stockés ou envoyés à des adresses de messagerie, des mobiles ou des fax relèvent du régime juridique de la correspondance privée. Sweez n'est pas en droit d'en vérifier le contenu. En aucun cas, le client ne pourra rendre Sweez responsable des performances des réseaux ou du contenu de l'information.

Le client par ailleurs :

- est seul et unique responsable du contenu des courriers diffusés en son nom sans pouvoir disposer d'aucun recours à l'encontre de Sweez à raison desdits contenus;
- s'oblige expressément à s'identifier dans tout message électronique diffusé à partir de services de messageries en tant qu'émetteur dudit message;
- s'engage à faire tous les efforts nécessaires dans ses messages électroniques afin de ne pas entretenir une confusion concernant l'envoi du/des courriers entre l'émetteur du courrier ou Sweez;
- s'oblige à déclarer tout traitement d'informations nominatives et notamment la constitution de sa/ses listes d'adresses ou de fichiers de personnes auprès de l'office fédéral de la protection des données.

Le client s'engage à respecter toutes les directives relatives aux droits de propriété intellectuelle. Le client s'engage à se conformer aux lois applicables en Suisse, ainsi qu'aux usages en vigueur sur l'Internet, notamment, à :

- respecter, sans que cette liste soit exhaustive, les lois régissant les services de communication audiovisuelle, le traitement des données nominatives, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine, la propriété intellectuelle, le droit des marques et le droit des brevets. Si le client enfreint l'un de ces droits et si Sweez est mis en cause, le client doit alors dégager Sweez de toute responsabilité;
- s'interdire l'envoi de matériel ou d'informations qui violent le droit en vigueur, la pratique du spamming, soit l'envoi de courriers commerciaux ou publicitaires non sollicités, en masse, ainsi que le stockage ou la diffusion de toute donnée, qu'elle soit liée à la pornographie et, de façon générale à tout ce qui est à connotation pornographique ou érotique, ainsi que toute donnée, qu'elle soit

liée à l'exhortation à la haine ou à la discrimination raciale;
- s'interdire, de manière non exclusive, la falsification des données de l'expéditeur ou d'autres informations de l'en-tête, la sauvegarde d'informations sur des personnes ou de leurs adresses e-mail sans leur accord, l'accès, le balayage d'un système d'exploitation et/ou d'un serveur (scanning) de même que la surveillance non autorisée de transfert de données sans l'accord de l'intéressé, l'utilisation de serveurs de mails (relais) pour l'envoi de communications sans l'accord du détenteur de ceux-ci, la diffusion de virus, vers et chevaux de Troie, de même que toutes les activités qui violent de manière effective ou potentielle ce contrat ou le droit applicable;
- garantir à Sweez de toutes les conséquences pécuniaires pouvant résulter pour ce dernier de la mise en cause de sa responsabilité civile à raison de la présentation, des courriers et fichiers de toute nature diffusés à sa demande;
- s'interdire l'application de techniques pouvant endommager ou perturber des composants réseau reliés à internet. En font partie notamment des procédés tels que les attaques de type Flood ou Denial-Of-Service;
- s'interdire toute utilisation mettant en péril le bon fonctionnement et la sécurité d'internet (hacking, etc.).

Certains des programmes TV proposés sont réservés à un public adulte averti. Leur accès est verrouillé et soumis à la saisie préalable d'un code personnel destiné notamment à protéger les mineurs contre les nuisances en découlant. Le client s'engage à ne pas permettre à des mineurs d'avoir accès aux œuvres destinées à un public adulte.

e. Autres obligations

Le client atteste qu'il est majeur et capable de discernement.
Le client s'engage à utiliser l'infrastructure mise à sa disposition uniquement dans le cadre des lois et usages en vigueur en Suisse.
Le client connaît la nature du réseau Internet, ses performances techniques et le type d'information qui y est disponible et accepte de l'utiliser tel quel.
Le client prend toute disposition en cas de plainte, réclamation, notification quelle qu'en soit la forme, adressée à Sweez relatif à ses agissements, quels qu'ils soient, et notamment en cas de spamming. Au cas où le client ferait disparaître de ses courriers les éléments de son identification, Sweez sera en droit de suspendre immédiatement le service, sans que cette suspension ne puisse donner droit au versement d'une indemnisation. Le client reste redevable à l'égard de Sweez de toutes les sommes dues au titre de la facturation déjà émise comme de la facturation à émettre jusqu'à l'expiration du contrat. De même, le client prend acte que Sweez n'assume aucune responsabilité pour les dommages indirects résultant d'un manque à gagner ou de prétentions quelconques émanant de tiers.
Le client est responsable pénalement de ses propres actes et dégage Sweez de toute responsabilité en cas de poursuites judiciaires à son encontre.
Sweez se réserve le droit de bloquer le raccordement provisoirement en cas de soupçon et de résilier unilatéralement et immédiatement le contrat si le client diffuse des contenus illicites ou en permet la consultation depuis son raccordement.
Le client est lui-même responsable de la protection de son installation et de ses données contre un usage illicite ou un accès par des tiers.
En aucun cas, Sweez ne peut être tenu pour responsable de la perte de données provenant de telles utilisations ou de l'accès par des tiers ni du détournement des données transportées sur le réseau à des fins illicites. Le client est tenu de respecter la législation en matière de droit d'auteur et des droits voisins. L'utilisation des œuvres à des fins privées est autorisée par la législation relative au droit d'auteur (art. 19 de la LDA ; RS 231.1). Par usage à des fins privées ou strictement personnel, on entend notamment toute utilisation à des fins personnelles ou dans un cercle de personnes étroitement liées, tels que des parents ou des amis. Pour autant que les conditions exposées soient respectées, l'utilisation à des fins personnelles est licite et gratuite. Il s'agit en effet d'une exception absolue au droit d'auteur.
Les produits et/ou services Sweez permettent techniquement de procéder à des lectures différées (start over, replay TV, catchup TV, enregistrements, etc.), ainsi qu'à l'exportation de ces contenus sur différents systèmes et supports. L'utilisateur et client est rendu attentif au fait qu'il n'est légalement autorisé à utiliser ces fonctionnalités que dans le respect du principe d'usage à des fins privées. En cas de non-respect de ce principe, le contrevenant s'expose à des poursuites tant sur le plan civil que pénal.
Sweez respecte le droit d'auteur en toutes circonstances. En cas de demande légitime d'une autorité judiciaire, il sera contraint de transmettre les informations topiques permettant de déterminer si les conditions d'une utilisation à des fins privées ont été respectées.
Le client n'a pas le droit de revendre des services MAN (Metropolitan Area Network) et Internet appartenant à Sweez sans l'autorisation écrite préalable de ce dernier. La création de serveurs Web connectés au réseau Internet est également soumise à autorisation écrite de Sweez. Par serveur Web, on entend tout système proposant l'accès à des informations, des images, du son par Internet. En l'absence d'une telle autorisation, les demandes de connexion vers de tels serveurs seront refusées, sans obligation de justification des raisons du refus.
Par ailleurs, si le client fournit des prestations au moyen de son modem, comme par exemple un serveur Web, un serveur de news, un serveur de courrier ou des prestations analogues, il le fait sous sa propre responsabilité.

6. PRESTATIONS DE SERVICE DE TIERS

Si une prestation de service supplémentaire provient d'un opérateur tiers (par exemple services à valeur ajoutée), le client est tenu de payer tous les montants facturés par suite de l'utilisation des prestations. Ceci s'applique également aux marchandises ou aux prestations qui ont été acquises ou commandées par l'intermédiaire des services Sweez. Si le client met à la disposition d'enfants mineurs les prestations assurées par Sweez, il est responsable du respect de la législation sur la protection des mineurs. La responsabilité ou l'obligation de garantie de Sweez ne peut pas être engagée pour ces fournisseurs ou leurs prestations de service.

7. MATÉRIEL

a. Sauf stipulation contraire, les appareils prêtés ou loués (par ex. modem) au client, lui sont remis pour la durée du contrat à titre d'usage uniquement. Le matériel fourni demeure la propriété de Sweez. Il incombe au client d'assurer le matériel fourni. Le client répond en cas de perte ou, d'endommagement du matériel prêté, par exemple, par suite de vol, inondation, incendie ou foudre. En cas de dérangement, Sweez doit en être informé. Sweez décide librement si un périphérique doit être remplacé ou réparé. Le client n'a pas le droit de réparer lui-même ou de faire réparer le matériel fourni par un tiers. Malgré la défaillance du périphérique, tous les frais d'abonnement restent dus.
b. Sauf stipulation contraire, les appareils offerts appartiennent au client, ils ne sont ni repris, ni échangés. De plus, ils ne sont pas retournés à l'échéance du contrat.

En cas de résiliation, seul le modem et son alimentation devront être retournés, dans le délai imparti et en état de fonctionnement. Si ces conditions ne sont pas remplies, des frais supplémentaires s'appliquent (ceux-ci sont disponibles dans la rubrique correspondante de l'espace client).
Le client installe, utilise, entretient et démonte (en fin de contrat) sans retard et à ses frais l'infrastructure nécessaire (appareils, matériel, logiciels, etc.). Le client est lui-même responsable de l'acquisition, de l'installation, du fonctionnement et de la conformité légale de son infrastructure. Sweez ne garantit pas la protection de l'investissement du client. En cas de support technique sur les appareils du client, par télémaintenance, à son domicile ou aux points de vente, Sweez peut accéder aux données présentant un rapport direct avec la configuration de l'appareil et la fourniture des prestations. Sweez n'est pas responsable d'éventuels dommages occasionnés à l'infrastructure du client consécutifs à une intervention du support technique. Sweez ne garantit pas que l'utilisation de ses services soit possible avec toutes les installations (matériel, logiciel, etc.) appartenant aux clients.

8. PAIEMENT

Le client s'engage à régler le montant facturé par le biais des méthodes de paiement disponibles dans l'espace-client. Toute autre forme de paiement sera refusée. Le moyen de paiement est enregistré dans le profil du client pour toute comptabilisation et débits futurs. Seuls les fournisseurs de cartes de crédit identifiés sur sweez.ch et l'espace client sont acceptés. Les paiements doivent être effectués en francs suisses.
Les frais en vigueur sont détaillés dans le processus de commande et dans l'espace client. Le débit a lieu au moment de la commande pour les frais uniques des différents services. Le débit aura lieu en début de mois pour les abonnements et les consommables des services du mois précédent. La commande est validée et le matériel envoyé une fois le débit des frais uniques réalisé.

Facturation et débit automatique

Sweez établit périodiquement les factures sur la base des données enregistrées, avec une périodicité qu'elle définit. Le montant de la facture est débité automatiquement à sa date d'émission.
Le client doit vérifier sans délai les factures qui lui sont notifiées. En cas de désaccord avec les montants facturés, il doit contacter le service client dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, en indiquant les motifs de la contestation. A défaut, la facture est réputée avoir acceptée tacitement.
Les prétentions de restitution du client en raison de montants trop payés sont créditées sur le compte de l'abonné. A la fin du contrat, toutes les créances en cours deviennent exigibles. Le client n'a pas le droit de compenser les créances de Sweez avec d'éventuelles contre créances.

Retard de paiement

Si le débit du montant de la facture n'a pas pu être effectué à la date d'échéance, le client prend à sa charge la totalité des frais qui sont supportés par Sweez du fait du retard de paiement. Des frais de retard seront facturés CHF 30.-, un intérêt de retard au taux usuel en vigueur peut également être perçu. Sweez peut à tout moment faire appel à des tiers pour l'encaissement. A cet égard, le client doit payer les montants dus directement au tiers impliqué et le dédommager en outre pour les dépenses consacrées à l'encaissement.
Il est également question de retard lorsqu'une part du montant de la facture est contestée et que la part non contestée n'est pas payée ou lorsque Sweez a rejeté l'objection du client au motif qu'elle était injustifiée. Conformément aux article 10 ou 12, Sweez est alors autorisé à bloquer les prestations de service ou à résilier le contrat.

9. ABUS

Les prestations de service ne doivent pas être utilisées abusivement, c.-à-d. de manière non conforme au contrat ou illégale.
La revente ou la cession de prestations à des tiers est soumise à l'accord préalable écrit de Sweez. Les entreprises liées au client sont également considérées comme des tiers au sens de la présente disposition.

Le client dédommagera Sweez pour toute réclamation par des tiers due à une mauvaise utilisation des prestations par le client. En cas d'abus à la charge du client, Sweez doit en être immédiatement informé.

Mesures contre les abus
Lorsque l'utilisation s'écarte considérablement d'une utilisation usuelle (voir article 5), ou lorsqu'il y a des signes d'un comportement contraire à la loi ou au contrat, Sweez est en droit d'exiger du client une utilisation conforme à la loi et au contrat, de modifier, limiter ou interrompre la prestation sans préavis et sans dommages et intérêts, de résilier le contrat sans préavis et sans dédommagement, et le cas échéant, de demander des dommages et intérêts, ainsi que la prise en compte des exigences émanant de tiers.

10. BLOCAGE
Sweez peut, sans préavis, bloquer entièrement ou partiellement des prestations de service ou restreindre l'offre à certaines prestations

i) s'il existe un juste motif au sens de l'article 12
ii) si le blocage est effectué dans l'intérêt présumé du client, par exemple dans le cas d'un abus par un tiers,
iii) en cas de doutes fondés quant à l'observation de l'obligation de paiement.

Le client est informé du blocage par des moyens appropriés. Le blocage peut être maintenu jusqu'à ce que le motif du blocage soit supprimé. Dans la mesure où le client est responsable du blocage, l'obligation de payer les prestations de service n'en est pas affectée durant ce blocage. De plus, un montant de CHF 30.- sera débité sur la carte de crédit du client pour le blocage et déblocage des services. Le client devra aussi éventuellement s'acquitter de frais pour le remplacement de la carte SIM.

11. DURÉE DU CONTRAT
Début du contrat
Le contrat entre en vigueur à la date de commande, sous réserve du résultat positif de l'évaluation de l'éligibilité de services à l'adresse demandée et approuvé par Sweez. Sweez peut refuser un contrat.

Durée minimale contractuelle
Sauf mention contraire dans le contrat, le contrat est conclu pour une durée minimale de 24 mois et se prolongera pour des périodes successives d'un mois. La durée minimale sera calculée à partir de la date d'activation des services ou de l'exécution de la portabilité du numéro du client pour l'abonnement mobile.

12. RÉSILIATION
Résiliation ordinaire
Après la période minimale ou de renouvellement, le contrat peut être dénoncé en appelant le service client de Sweez, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois pour la fin d'un mois. Si le client est abonné à plusieurs services, il doit indiquer clairement dans sa demande le(s) service(s) qu'il souhaite résilier.

Résiliation anticipée – frais occasionnés
Une résiliation par le client avant la fin de la durée contractuelle minimale est uniquement possible moyennant une indemnité forfaitaire de CHF 250.-. Ces frais sont exigibles immédiatement et débités directement du moyen de paiement choisi par le client. Sous réserve de mentions contraires dans les conditions particulières relatives aux prestations de service respectives et/ou de la résiliation par le client en présence de justes motifs.
Le client doit également verser l'indemnité lorsque le rapport contractuel a été résilié par Sweez pour un juste motif qui engage la responsabilité du client (article 12, Résiliation pour justes motifs).
En cas de la conversion d'une prestation de service en un service avec des frais mensuels de base moins élevés, Sweez est en droit de réclamer une indemnité appropriée.
À l'échéance de la durée minimale du contrat, la résiliation d'un contrat sans observation du délai de résiliation réglementaire (3 mois) est uniquement possible moyennant le versement des frais de base mensuels jusqu'à la date de résiliation réglementaire majorées des frais administratifs.

Résiliation pour justes motifs
En présence de justes motifs, Sweez a le droit de résilier sans préavis les contrats correspondants conclus avec le client ainsi que toutes ou certaines prestations de service prévues par les contrats. Il y a juste motif notamment lorsque :

a) le client est en défaut de paiement ;
b) des indices laissent supposer que le client utilise les prestations de service à des fins non conformes au contrat;
c) une autorité judiciaire ordonne par décision exécutoire à Sweez de ne plus mettre les prestations de service à disposition du client;
d) l'utilisation des réseaux de Sweez ou de tiers est entravée par le client;
e) il y a raison de penser que le client a fourni des informations incorrectes ou incomplètes à la conclusion du contrat;
f) le client se trouve en retard de paiement;
g) en cas d'abus au sens de l'article 9.

En présence de justes motifs, le client a le droit de résilier sans préavis le contrat correspondant avec Sweez. Il y a juste motif notamment lorsque :

h) Sweez viole le contrat de manière prolongée, essentielle et fautive, et qu'elle n'y remédie pas malgré les avertissements appropriés du client;
i) le réseau au domicile, sur le lieu de travail ou au siège commercial du client est indisponible pendant plus de sept jours (sauf en cas de force majeure);
j) le client déménage et ne peut plus utiliser la prestation de service à son nouveau domicile;
k) le client décède.

13. RESPONSABILITÉ
Sweez décline toute responsabilité en cas de force majeure ou pour les dommages dont Sweez n'est pas responsable ou qui sont survenus suite au blocage ou à la résiliation de prestations de service (articles 10 et 12).Sous réserve de dispositions légales impératives, Sweez se dégage de toute responsabilité quant à d'éventuels dommages directs ou indirects, préjudices économiques, dommages consécutifs, dommage à des tiers ou manque à gagner, ainsi que pour les pertes de profit et de données.

14. MODIFICATION DES CONDITIONS CONTRACTUELLES SWEEZ
Modification des prix et prestations de service
Sweez se réserve le droit d'adapter à tout moment ses prix, ses prestations de services, les conditions particulières et les conditions de l'offre. Les modifications sont portées à la connaissance du client par Sweez d'une manière appropriée. Si Sweez augmente ses tarifs de manière à occasionner une charge globale plus élevée pour le client, elle en informe le client en temps voulu et à l'avance et celui-ci peut, à compter de cette date, résilier prématurément la prestation en question jusqu'au moment de l'entrée en vigueur de la modification et sans conséquence financière pour lui. Si le client n'effectue pas cette démarche, il accepte tacitement les modifications. Des ajustements tarifaires par suite de la modification des taxes et impôts (p. ex. augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée) ainsi que les augmentations des tarifs des opérateurs tiers (en particulier dans le cas de services à valeur ajoutée) ne sont pas considérées comme des augmentations de tarifs.

Modification des Conditions Générales de vente
La version en vigueur se trouve sur www.sweez.ch. Sweez se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de vente à tout moment. Sweez en informe ses clients de manière appropriée (p. ex. par e-mail).

15. PROTECTION DES DONNÉES
Sweez est le responsable du traitement. Il est en droit de collecter lui-même des données personnelles, de les recevoir de tiers, de les traiter et de les transmettre à des tiers, dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat et au respect d'obligations légales. Dans tous les cas, Sweez assure le traitement des données conformément à la législation en vigueur, en particulier celle sur les télécommunications et sur la protection des données.
Sweez est en droit de traiter les données personnelles aux fins suivantes: fourniture de ses prestations contractuelles; développement et promotion des produits et services; l'établissement, conservation et développement de ses relations avec la clientèle et individualisation des produits; sécurité de l'exploitation et de son infrastructure; facturation, encaissement et gestion du contentieux et des réclamations; respect des obligations légales incombant à Sweez. Le client autorise Sweez à se procurer auprès de tiers des renseignements le concernant dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat, à communiquer des informations relatives à ses habitudes de paiement, à utiliser ses données afin de développer des services répondant à la demande, à utiliser ses données afin de participer à des sondages et études de marché afin d'améliorer les services et produits, à établir des offres ciblées, ainsi qu'à traiter ses données dans les mêmes buts. Si une prestation de Sweez est fournie en collaboration avec des tiers ou si le client bénéficie de prestations de tiers via le réseau de Sweez, ce dernier peut transmettre des données concernant le client à ces tiers dans la mesure où elles sont nécessaires à la fourniture des prestations en question. Les données personnelles peuvent également être transmises à des sous-traitants ou aux autorités compétentes, en conformité avec le cadre légal applicable. Des informations plus détaillées sur le traitement des données personnelles sont décrites dans la déclaration de confidentialité de Sweez.

16. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
D'éventuels droits de propriété intellectuelle liés aux prestations de service de Sweez ou à la cession ou à la vente d'appareils, notamment les logiciels, demeurent la propriété de Sweez ou du titulaire du droit respectif. Le client se voit accorder un droit incessible, limité dans le temps et non exclusif d'exercer desdits droits conformément au contrat. Le client ne dispose pas d'autres droits.

17. TRANSFERT DE DROITS ET D'OBLIGATION
Sweez se réserve le droit de céder le contrat ou les droits et obligations qui en découlent à des tiers, notamment à d'autres partenaires / fournisseurs des services net+, à des filiales ou à des sociétés de recouvrement. Le client n'est pas en droit de céder ou transférer à des tiers le contrat ou les droits et obligations qui en découlent, sans avoir obtenu préalablement l'accord de Sweez. Sweez peut sous-traiter à des tiers tout ou partie de l'exécution de ses obligations découlant du contrat.

18. FOR ET DROIT APPLICABLE
Les contestations qui pourraient s'élever entre Sweez et le client seront portées devant les tribunaux ordinaires. Le for est celui du siège du prestataire de Sweez, sous réserve des fors impératifs. Le droit suisse est applicable.